

Epreuve 3 du CAPPEI : Personne ressource

« Présentation par le candidat de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (parcours spécifiques, aménagements, poursuite de scolarité...). »



Il s'agit de montrer qu'on s'inscrit dans l'école inclusive et de témoigner de ce que l'on fait pour la promouvoir auprès d'adultes de la communauté éducative.

Le sujet sera donc : élèves à BEP.

Le public analysé dans la présentation sera donc : adulte-cible. L'action doit être focalisée non pas sur les élèves mais sur les adultes.

La nature possible de l'action :

- *Un projet mené de bout en bout sur l'année ou une période, qui permet*
- *Une partie de projet, encore en cours ou non abouti*
- *Une action ponctuelle finement analysée (la présentation est longue : montrer ce qui a marché, ce qui a capoté et pourquoi, ce qui pourrait être changé pour une prochaine fois) : une réunion formalisée, une rencontre sur un point spécifique, une réunion d'information...*
- *L'évolution professionnelle de l'équipe en faveur des élèves à BEP grâce à notre action (analyse des modes d'action, par les conseils, la co-intervention...)*
- *L'évolution professionnelle d'un collègue en particulier (sans le nommer, ne pas oublier que le jury sera dans la structure), grâce au projet d'inclusion des élèves et au travail en synergie, où on amène notre expertise pour aider le collègue à imaginer par lui-même ses propres solutions.*

L'action pourrait faire en sorte de rendre le handicap moins transparent, qu'il soit partie intégrante de la vie et même source d'enrichissement pour tous.

Quelques exemples :

En reprenant le Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017, **Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé**, voici quelques exemples classés selon le code couleur :

- **Présenter une action de sensibilisation des collègues et partenaires sur les élèves à BEP de l'établissement**
- **Présenter une action d'information sur une BEP particulier, sans faire forcément référence aux élèves connus,**
- **Présenter une action de valorisation de la prise en compte des BEP, par le croisement des regards, des conseils, le partage connaissances avec les collègues, ou leur appropriation de savoir-faire.**

Partie 3 du référentiel : L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses :

1. en s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive ;

- Elaboration ou avenant au projet d'école : négociations, échanges et mise en place avec les collègues d'un volet répondant aux besoins spécifiques des élèves à BEP de l'école, puis actions menées pour faire vivre ce volet.
- Négociations pour amplifier les inclusions au sein de la structure ou à l'extérieur de l'école.

2. en répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers ;

- Accompagnement des collègues dans leur analyse des difficultés de leurs élèves, et à l'élaboration de réponses possibles (contrat de comportement, différenciation, PPRE...), puis retrait progressif jusqu'à l'autonomie du/des collègues.
- Mise en place de documents de liaison pour améliorer la connaissance des BEP des élèves en inclusion dans le cursus ordinaire, sur lesquels des bilans seront régulièrement faits.

3. en mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions

- Présentation du dispositif en début d'année à l'équipe enseignante, en prenant appui à la fois sur les textes et en tenant compte des inquiétudes possibles.

4. en connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive

- Echanges et conseils sur le parcours scolaire de certains élèves à BEP notamment sur la nécessité ou non d'envisager une orientation, aide à porter sur l'élève à BEP un regard le plus objectif possible, à lui trouver des points d'appui.
- Liaison avec le personnel des TAP, de la garderie, de la restauration scolaire, pour les adaptations nécessaires à certains élèves. Choix et mise en place de protocoles d'actions adaptés (1 réunion /période + rendez-vous informels). Donner des pistes à ces personnels pour gérer les situations de crises (refus extrêmes, colères, violences...), en insistant sur le fait que la plupart de ces aménagements peuvent être profitables à tous. Les aménagements peuvent être déclinés en plusieurs thématiques : la gestion du temps, la consigne, la fatigabilité, le message clair.
- Mise en place d'un emploi du temps de l'AESH aménageant des temps de concertation pour affiner les interventions, permettant ainsi de mieux connaître les BEP des élèves suivis et de trouver une place adaptée.
- Mise en place de documents de liaison internes à la structure, à destination de différents partenaires (éducateurs/enseignants), visant à échanger des informations et à faire évoluer conjointement les pratiques par une co-réflexion.
- Participation à des réunions d'équipe éducative, des conseils de discipline « sensibles » au niveau du comportement. Apport d'un regard distancié pour aiguiller la recherche d'une action permettant d'éviter la sanction systématique, l'éviction/exclusion scolaire, en répondant aux besoins de l'élève.

5. en construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ;

- Prendre un temps de lecture et de vulgarisation des écrits institutionnels : PAP, PIA, PPI, GEVASCO...
- Proposer aux familles plusieurs solutions de poursuite de scolarisation, les préparer à l'orientation en leur proposant de visiter les établissements.
- Inviter les élèves qui arriveront l'année d'après, avec leurs parents, à visiter la structure sur un moment où il fonctionne avec d'autres élèves. Inclure par exemple les futurs 6^{ème} SEGPA en SEGPA et non en 6^{ème} générale.
- Impliquer les parents dans la scolarisation de leur enfant en les considérant comme des experts de leur enfant, en leur demandant quelles sont les forces de leurs enfants.

6. en concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention ;

- Projets d'équipe en partenariat avec plusieurs classes, avec une réflexion commune de la prise en compte des BEP de TOUS les élèves lors de l'élaboration et la mise en œuvre des projets.
- Co-intervention en EPS pour adapter les séances aux difficultés de chacun, avec échange des rôles des enseignants en cours de séquence.

7. en construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive ;

- **Réflexion avec les collègues sur les BEP de certains élèves hors dispositif ULIS , avec présentation de certaines difficulté « prévisibles » (enfants du voyage, EIP, difficultés comportementales...), exemples de mise en œuvre pratique.**
- **Participation à des projets de sensibilisation sur un BEP, en étant attentif à imaginer une évaluation.**

8. en prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.

- **Adaptation des séquences des collègues aux BEP des élèves inclus dans un premier temps, pour ouvrir peu à peu à une différenciation par les collègues eux-mêmes, en faveur de leurs propres élèves.**
- **Porter à la connaissance des collègues des logiciels permettant de différencier les supports écrits rapidement et efficacement. Formation à leur utilisation pour les collègues le demandant.**